

DIAG14 - DPE SANS MENTION : formation continue obligatoire des opérateurs (E-learning 7H)

DURÉE

1,00000 jours (soit 7 heures)

PRIX

220 € par participant

Soit 264 € TTC

Frais de repas et d'hébergement non inclus

PUBLIC CONCERNÉ

Ce module de formation est destiné à toute personne physique candidate à la recertification domaine énergie (DPE) selon les exigences de l'arrêté du 20 juillet 2023 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique.

PRÉREQUIS

Posséder une bonne connexion Internet (Mozilla Firefox, Google Chrome, Safari...)

PÉDAGOGIE

A travers différents contenus (vidéos, ateliers pédagogiques et interactifs, documents...) parcourez les points essentiels et devenez acteur de votre formation !

FORMATEURS

Experts, ingénieurs, avocats, juristes, techniciens

ÉVALUATION ET SUIVI

Évaluations tout au long de la formation. Des évaluations et ateliers pédagogiques sont mis en place à chaque thème abordé



OBJECTIFS

Ce module de formation est destiné à toute personne physique candidate à la recertification domaine énergie selon les exigences de l'annexe 3 de l'arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique.

Pour la recertification "sans mention", cette dernière doit démontrer, entre autres, qu'elle possède les connaissances requises sur :

- les textes législatifs et réglementaires sur le sujet, notamment les différentes méthodes d'élaboration des diagnostics, la liste des logiciels arrêtée et pouvant être utilisés ;
 - la terminologie technique et juridique du bâtiment, en rapport avec l'ensemble des domaines de connaissance
 - les principes de calcul d'une méthode réglementaire ainsi que les différences pouvant apparaître entre les consommations estimées et les consommations réelles compte tenu notamment de la présence de scénarii conventionnels ;
 - les sources de différence entre les consommations conventionnelles et mesurées.
- mais également démontre qu'elle est :

- capable d'élaborer le diagnostic de performance énergétique en utilisant une méthodologie adaptée aux cas traités, à en interpréter les résultats et à les restituer à un non-spécialiste ;
- sait évaluer la consommation d'un bâtiment par une au moins des méthodes réglementaires de consommations estimées et est capable de déterminer les données d'entrée de cette méthode ;
- est en mesure de proposer des recommandations adaptées aux cas traités, en tenant compte du contexte technique, juridique, économique et environnemental ;

Pédagogie : à travers différents contenus innovants et interactifs (vidéos motion design, ateliers pédagogiques, documents...) parcourez les points essentiels et devenez acteur de votre formation.



**PROGRAMME**

- 1. Les essentiels du nouveau DPE
- 2. Les nouveautés réglementaires du DPE Logement
- 3. Les essentiels de la nouvelle méthode de calcul 3CL 2021
- 4. Le nouveau calcul b 2021
- 5. Préparation de la visite et inspection sur site

**VALIDATION**

Attestation de formation délivrée par l'OFIB, organisme certifié QUALIOPi et GLOBAL CERTIFICATION



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

La formation est réalisée à distance. L'animation pédagogique prend la forme d'une alternance de séquences théoriques et d'évaluations sous formes d'ateliers interactifs : glisser-déposer, texte à trous, QCM, quiz, études de cas pratiques basés sur des situations professionnelles, association de cartes, images interactives (...). La formation est réalisée au moyen d'un ordinateur, d'un smartphone ou d'une tablette disposant d'une bonne connexion Internet. L'accès à la plateforme et au programme est établi pour une durée de 3 mois à compter de votre première connexion.

Vous pouvez à tout moment nous interroger ou poser vos questions sur notre plateforme d'E-learning (voir champ ci-dessous) ou nous adresser un courriel à l'adresse suivante : formation@ofib.fr. Au besoin l'un de nos formateurs pourra vous contacter sur votre lieu de travail du lundi au vendredi (9h00/12h00 -14h00-17h00)



ACCUEIL MA FORMATION SERVICE FORMATION NOTIFICATIONS

CONTACTER MON SERVICE FORMATION

Le message que vous allez envoyer est destiné à votre service formation. Il le recevra automatiquement et vous répondra par le moyen le plus approprié.

OBJET : Renseignez le sujet du message ici

Ecrivez votre message ici

EFFACER ENVOYER

Attention : la question posée devra être en rapport avec la séquence ou le parcours proposé ; toute question relative à un sujet non abordé ou relevant de conseil stratégique ou juridique sera automatiquement rejetée.

Tout au long de la formation e-learning, votre assiduité est contrôlée via des données informatiques (temps de connexion, temps passé par activité, score...). La réussite à la formation e-learning est conditionnée par les deux éléments suivants :

- ✓ Vous devez avoir effectué 100% du parcours
- ✓ Vous devez avoir obtenu un score global minimum de 60% aux évaluations

Sous réserve de réussite aux critères ci-dessus, vous recevrez une attestation de formation indiquant le nombre d'heures de formation réalisées et le score global obtenu aux évaluations.